

Le 23 juin 2026
La Principale

Aux


collège
Anna Marly
académie
Rennes
Éducation

Membres du Conseil d'Administration

Objet : RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir siéger à la réunion ordinaire du Conseil d'Administration qui se tiendra le :

Mardi 30 juin 2026 à 18h
En salle de réunion

- Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 4 mai 2026
- Nomination d'un secrétaire de séance
-

Point I – Vie pédagogique et vie scolaire

1. Rentrée 2026 : Dotation Globale Horaire (DGH) - Indemnités pour Missions Particulières (IMP)
2. Bilan auto-évaluation établissement
3. Pass Culture-Adage
- 4-Campagne de vaccination HPV 2026 2027

Point II – Points financiers

- 1- Crédit spécifiques manuels scolaires-Année 2026 et DBM pour info
- 2- Crédit Fonds Sociaux et DBM pour info
- 3- Convention CLICK ECO
- 4- Convention d'intervention « médiation équine »
- 5- Convention IGIENAIR

Point III – Ressources Humaines

1. Contrats ASEN 2026/2027
2. Contrat ASEN en CDI 2026/20267
- 3- Demande de services civiques

Point IV – Travaux et équipements

- 1- Retour exercices PPMS et incendie
- 2- Point sur les travaux et équipements

Téléphone
02 98 80 43 93

Télécopie
02 98 46 71 28

Mél.
Ce.0291661y
@ac-rennes.fr

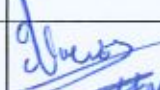
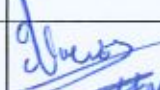
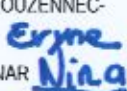
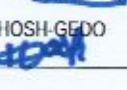
8, rue Jules Lesven
BP 32049
29220 Brest
codex 2

Site internet
de l'académie de rennes
www.ac-rennes.fr



Quorum :

Présents :

	Qualité		Emargement		Emargement
1. Equipe de direction	Principale Adjoint Directeur SEGPA Secrétaire Général d'EPL CPE	Mme FACCENDA Mr CORBIN Mr MASSON Mme MORIN	   		
2. Invité(e)	Agent Comptable	Mme CONQ			
3. Représentants de la collectivité territoriale	Département du Finistère Représentant de la Mairie	Mme BONNARD-LE FLOC'H Mr ITEMA Mme TERROM Mr BAOT	Excusée Excusée Excusée	Mme TARAGNA	
4. Personnalités qualifiées	Directrice du Conservatoire de Brest Directrice de la MPT de Pen-Ar-Créac'h	Mme THIERRY Mme MERCIER	Excusée Excusée		
5. Personnels élus de l'établissement	Personnels d'Education	ABOLLIVIER Christelle ALMEIDA DA MOTA Manuela CORTELLA Manuel FAVROT Karine GERMAIN Florian GICQUEL Elisabeth JOURDEN Andréa	      	LE HULUDUT Amélie LE GALL Anaïs LE NAVIEL Hugo THERENE Audrey TOULEMONT Margaux TREMEDET Cécile WASIUTEK Liouba	     
	TOS	Mr MARIER Mme HONORINE Mme PICARD Mme DA SILVA	   		
6. Parents d'élèves et élèves	Parents d'élèves	Mr TEXIER Mme BIHAN Mr CREIGNOU Mr LE FLOC'H Mr MULLER Mme REHAULT Mme GUEGUEN	 Excusée  Excusé  Excusée 	Mr BOREL Mr BOSSER Mr CRASNIER	Excusé
	Elèves	Eryne PLOUZENNEC-POLTE Nina ASNAR Elouane HOSH-GEDO	  	Zélie IGOHO-ZEPHIR Stan MICHEL Erinn LE GOFF	

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JUIN 2026

Mme Faccenda ouvre la séance à 18h15.

- Sont présents 20 membres sur 30 (Cf. annexe 1).
- Sont excusés Mme Bonnard Le Floch et M.Itema, représentants du Conseil Départemental, Mme Mercier et Mme Thierry, personnalités qualifiées, Mme Réhault, M.Le Floch, Mme Bihan et M.Bosser, représentants parents d'élèves.

Le quorum étant atteint Mme la Principale déclare que la séance peut débuter.

Mme Faccenda informe les membres du Conseil des désignations suivantes au Conseil d'Administration :

- Pour la Métropole (Conseil de la métropole du 28 avril 2026 (délibération n° C 2026-04-57)) :
 - Titulaire : Pascale Terrom
 - Suppléant : Stéphane Baot
- Pour la Ville de Brest (Conseil municipal du 16 avril 2026 (délibération n°C2026-04-91)):
 - Titulaire : Stéphane Baot
 - Suppléant : Pascale Terrom

Mme Faccenda souhaite la bienvenue à Mme Terrom et propose un tour de table pour que chacun puisse se présenter. Mme Faccenda indique avoir rencontré Mme Terrom le lundi 29 juin ce qui lui a permis de lui présenter l'établissement, son fonctionnement et son projet.

Mme Faccenda commence par remercier l'ensemble des personnels pour leur engagement lors des derniers épisodes de chaleur permettant l'accueil en sécurité et dans le respect des protocoles des élèves (cours eps annulés, sorties annulées, ravitaillement en eau, vaporisateurs dans chaque salle et lieu de l'établissement, adaptation des sessions PSC1....)

Mesures de prévention et d'organisation :

- **Organisation des bâtiments et des espaces**
 - Identification des locaux les plus exposés et adaptation de l'organisation et de l'utilisation des espaces en fonction de l'exposition au soleil, afin d'accueillir les élèves dans des espaces préservés de la chaleur (façades moins exposées ou protégées, espaces végétalisés et couverts). Si possible, changements de salle.
 - Fermeture, lorsque cela est possible, des stores, volets et rideaux des façades les plus exposées durant toute la journée, et vérifier la fonctionnalité de ces équipements.
 - Maintien des fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure ; privilégier un renouvellement de l'air de courte durée (cinq à dix minutes) et l'ouverture des fenêtres la nuit lorsque cela est possible- aération des salles tous les matins à partir de 6h par Mme Honorine, agent.
- **Accueil des élèves et adaptation des activités**
 - Faire boire régulièrement les élèves et les inviter à mouiller leur peau. Elèves et personnels disposent en permanence d'un accès à l'eau potable et accès à des bouteilles d'eau fraîches.
 - Réduction voire suppression des activités physiques et des sorties aux heures les plus chaudes, adaptation des activités extérieures à la température.
 - Adaptation de l'alimentation en évitant les aliments trop gras ou trop sucrés, et veille sur les conditions de stockage des aliments.
 - En cas de sortie en plein air, veiller à ce que les élèves soient vêtus de façon adaptée (chapeau, vêtements amples, légers, de couleur claire), à l'application de crème solaire à

indice de protection élevé, et à la possibilité de regagner rapidement un endroit frais.

- Affichage dans l'ensemble de l'établissement et à la cantine des comportements à adopter, à destination des personnels comme des élèves.
- Achat de vaporisateurs pour chaque salle de classe et services de l'établissement.
- **Communication avec les familles faite via pronote**
 - rappel de l'importance d'adapter l'habillement des plus jeunes, de prévoir casquettes et lunettes de soleil, et, si nécessaire, d'appliquer de la crème solaire avant l'école. Invitation à venir avec une gourde.
- **Organisation des épreuves d'examen**

Pour les centres d'examen, les mesures suivantes ont été appliquées dans la mesure du possible :

- Privilégier les salles à l'ombre pour la tenue des épreuves.
- Limiter les entrées de chaleur dans les salles et fermer les stores, volets et rideaux des façades exposées. Aération des salles chaque matin des épreuves dès 6h.
- Mise à disposition d'eau potable pour les candidats,
- Vigilance particulière aux candidats présentant des pathologies ou en situation de handicap.
- Organisation d'une pause fraîcheur le vendredi 26 juin matin conformément aux directives ministérielles.

Pour rappel, le calendrier des épreuves a été conçu pour tenir compte des risques météorologiques, les épreuves étant organisées, dans la mesure du possible, en matinée.

- **Conduite à tenir en cas de "coup de chaleur"**

Les équipes ont été attentives à tout signe de dégradation de l'état de santé d'un élève, d'un candidat ou d'un personnel (grande faiblesse, grande fatigue, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, nausées, vomissements, crampes musculaires).

Diffusion et affichage des consignes à tenir en cas de "coup de chaleur" :

- Alerter les premiers secours en appelant le SAMU (15).
- Transporter la personne à l'ombre ou dans un endroit frais et veiller à ce que ses vêtements ne gênent pas la baisse de sa température corporelle.
- Asperger la personne d'eau fraîche et ventiler autant que possible.
- Donner de l'eau fraîche en petites quantités si la personne est consciente et peut boire.

Mme Faccenda propose la candidature de Monsieur Corbin, membre de droit en tant que secrétaire de séance.

VOTE		
Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0

Mme Faccenda procède à l'examen et au vote du compte-rendu du Conseil d'Administration du 4 mai 2026.

VOTE		
Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 1

Mme FACCENDA présente l'ordre du jour modifié :

- Point I-4 : campagne de vaccination HPV 2026 2027
- Point II -5 convention IGIENAIR

POINT I- Vie pédagogique et Vie Scolaire

1. Rentrée 2026 : Dotation Globale Horaire - Indemnités pour Missions Particulières

a) -Répartition des moyens :

Mme Faccenda expose la répartition de la Dotation Globale Horaire (Cf. Annexe 3). Cette répartition a été présentée aux équipes durant les conseils d'enseignement qui ont eu lieu entre le 25 juin et le 30 juin ainsi qu'en conseil pédagogique le vendredi 26 juin 2026.

Mme Faccenda remercie Madame la Directrice Académique et les services de la Direction Académique pour leur accompagnement et leur disponibilité dans le cadre des ajustements effectués tout au long de la campagne de répartition des moyens et dans le cadre de la préparation de rentrée.

Cette répartition est basée sur **15 divisions et non plus sur 14 Divisions comme cela avait été le cas lors du Conseil d'Administration du 10 février 2026.**

En effet, du fait des effectifs attendus en classe de 3ème, des moyens supplémentaires (15h) ont été alloués pour l'ouverture d'une classe de 3ème pour la rentrée 2026.

Mme Faccenda indique que cette nouvelle répartition maintient les axes pédagogiques souhaités :

- Groupes français en 6ème et 4ème
- Groupes mathématiques en 4ème
- Maintien de l'enseignement numérique en 5ème et groupes en technologie-M.Cadiou
- Maintien du soutien natation en 6ème-EPS
- Maintien des demandes de dédoublement en SEGPA
- Maintien du théâtre en 6ème pour les élèves non cham et non chad-Mme Favrot et Mme Cann
- Maintien de la LCE pour les 4èmes volontaires 6-Mme Abollivier (arrêt LCE pour les 3èmes suite mobilité Mme Billington).

Les modifications ont porté sur :

- l'augmentation de la quotité de BMP en mathématiques à 10,5 Heures : aucune HSA ne peut être répartie sur les supports de la discipline, Mme Noret étant à temps partiel (14,5) et un support stagiaire étant positionné sur le poste à 18h.
- la suppression du CSD sur la discipline Physique - Chimie (service à 18h)-demande de suppléance en cours, M.Guégantou ayant obtenu son examen de personnel de direction.
- l'annulation du service à temps partiel 16/18 pour Mme Pleven en SVT, qui a accepté un retour à temps complet.
- La création d'une demande de BMP en anglais à hauteur de 12h. En effet, Mme Ricou nouvellement nommée suite à la mobilité de Mme Billington, a obtenu un avis favorable à sa demande de mi-temps.
- Un changement de quotité de CSD pour M.Le Naviel en Histoire -Géographie dans le cadre d'un partage avec le collège de l'Harteloire : 6h (une demande à 3 heures est à l'étude auprès des services de la Direction Académique)
- Un changement de quotité de CSD pour Mme Kervella dans le cadre d'un partage avec le collège de la Fontaine Margot : 6h.
- 1 HSA supplémentaire en Éducation Musicale et CHAM pour Mme Wasiutck amenant un service à 21 heures.

Soit un total de 472,5 heures réparties en 448,9 HP et 23,6 HSA (dont 1,1 HSA dans le Z9999).

Mme Faccenda fait un point sur les effectifs attendus à la rentrée 2026.

Pour l'année scolaire 2025/2026 sont attendus 327 élèves- élèves inscrits au 30 juin soit une augmentation des effectifs de 8 %.

Les inscriptions en ligne via Educonnect se sont poursuivies pour cette année 2026/2027 et sera reconduite pour l'année 2027/2028.

- **Niveau 6ème :** 87 élèves affectés (dossiers remis AU 1^{ER} JUILLET) dont 16 en Segpa - 71 élèves soit 4 classes de 6ème (effectifs : 23-24-24-16).
 - 3 élèves en ULIS (inclus dans les effectifs)
 - 7 élèves admis en CHAM ,
 - 10 élèves admis en CHAD
 - 6 élèves en bilangue italien.
 - Le Conseil Écoles Collège s'est réuni le jeudi 18 juin permettant d'échanger sur les élèves des écoles de Kerichen, Kerbernard, du Pillier Rouge et Jacquard et de définir des projets de liaison pour l'année 2026-2027. (Anglais-EPS- journées d'intégration au Collège...)
- **Niveau 5ème :** 69 élèves attendus + 16 en Segpa soit 4 classes -poursuite du savoir nager- Latin LV2
- **Niveau 4ème :** 59 élèves + 16 en Segpa 75 soit 3 classes (effectifs à 30-29-16) – maintien du cycle Kayak pour tous les 4èmes- maintien du cycle voile 4^{ème} CHA et 4^{ème} SEGPA- option Anglais Maths au Collège- préparation BIMER avec Mme Wasiutck et Mme Pleven, nouvellement certifiées-PSC1 pour tous (Mme Cann, M.Martinez, Mme Kervella, nouvelle collègue EPS).
- **Niveau 3ème :** 65 élèves + 16 en Segpa soit 4 classes (effectifs 21-21-22 -16). 4 élèves de 4èmes ont été admis en 3eme Prépa Métiers et ont validé leur inscription-2 élèves sont maintenus de 3ème .
- **ULIS :** 12 élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} (3 élèves en 6^{ème}, 3 élèves en 5^{ème} , 5 élève en 4ème et 1 élève en 3ème).

Mme Faccenda indique aux membres du Conseil que :

- les créneaux CHAM et CHAD sont maintenus, comme en 2025/2026 :
- pour tous les CHAM-cours au Conservatoire Site du Château : le mardi (départ à 14h30)-le vendredi départ à partir de 12h45.
- pour les 6èmes et 5èmes CHAD-cours au Conservatoire site du Bergot : départ du Collège le mardi à 13h30 et le vendredi à 14h30.
- Pour les 4èmes et les 3èmes CHAD-cours au Conservatoire site du Château : départ le lundi à 14h30 et le jeudi à 14h30.
- la réunion de préparation de rentrée pour les CHAD a eu lieu le mercredi 24/06 en présence de Mme Thierry, Mme Sion Henry, Mme Adde, les professeurs de danse du conservatoire , Mme Leloup et Mme Faccenda. Une réunion de rentrée pour les parents CHAD au collège en présence de Mme Thierry aura lieu le mardi 8 septembre à 18h.
- la réunion de préparation de rentrée pour les CHAM prévue le jeudi 18 juin a été annulée par le Conservatoire. Son report est prévu à la rentrée 2026 . La réunion de rentrée pour les parents CHAM au collège en présence de Mme Thierry et Mme Sion Henry aura lieu le jeudi 10 septembre à 18h au collège.
- Mme Billington, M.Pichereau, Mme Théréné et Mme Le Huludut, qu'elle remercie pour leur investissement, ont obtenu une mobilité pour la rentrée 2026 et seront remplacés respectivement par Mme Ricou, Mme Kervella, Mme Rastouil et M. Siohan. M.Séguard sera quant à lui remplacé par M.Foussard.
- Une demande de maintien dans le cadre de la continuité pédagogique a été effectué auprès des services du rectorat pour Mme Kersaudy en lettres classiques, Mme Javot en allemand, M.Lebreton en italien.
- M.Corbin sera en poste à la rentrée prochaine. Une demande de maintien de Mme Morin, CPE (poste non pourvu au mouvement 2026 -mise en place d'un support BMP) est également effectuée pour une stabilité de l'équipe de direction.

18H53 : Mme Théréné et Mme Wasiutek quittent le Conseil d'Administration-nombre de votants : 18.

Mme Faccenda précise que pour l'année 2026/2027, elle maintiendra :

- La structure en place
- Les allègements CHAM/CHAD validés lors du Conseil d'Administration du mois de juin 2024.

Le Conseil d'Administration adopte la proposition de répartition de la DGH 2026-2027 présentée par le Chef d'Établissement.

VOTE		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Mme Faccenda rappelle aux membres du Conseil d'Administration le passage à op@le au 1^{er} janvier 2027 dans le cadre de la gestion financière du Collège.

Mme Faccenda remercie les membres du Conseil d'Administration et Mme la Directrice Académique pour avoir alloué au Collège des moyens supplémentaires. Elle remercie également les équipes pour leur engagement permettant le dynamisme et l'attractivité du Collège.

b) Indemnités pour Missions Particulières :

Les établissements ont reçu le 4 juin 2026 leur dotation en **Indemnités pour Missions Particulières**, indemnités qui ont pour objectif de répondre à des besoins spécifiques hors face-à-face pédagogique. L'attribution d'IMP concerne les enseignants ainsi que le Conseiller Principal d'Éducation. Cette enveloppe comprend les éventuelles IMP statutaires (EPS et/ou Technologie).

La dotation en IMP attribuée à l'établissement pour l'année scolaire 2026-2027 :

- **IMP : 2.5**
- **IMP référent harcèlement : 1** (IMP supplémentaire est attribuée dans le cadre de la lutte contre le harcèlement scolaire)

Soit un total de 3,5 IMP

La dotation en IMP est identique à la dotation 2025/20256.

Pour rappel, la DGH initiale a été notifiée uniquement en HP et HSA. La dotation d'IMP vient donc en supplément de la DGH 2026.

Mme Faccenda informe les membres du Conseil que d'autres IMP pourront être attribués hors enveloppe DGH :

- 1 IMP RRUPN,
- 0.5 IMP sécurité numérique
- 1 IMP coordination Dispositif Devoirs Faits.
- 0.75 IMP dans le cadre des cordées de la Réussite répartis sur les référents cordée

La répartition des IMP doit être votée chaque année par le Conseil d'Administration.

Sur saisine du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis relatif aux missions particulières confiées aux personnels enseignants et d'éducation et à leurs modalités de mise en œuvre, telles que prévues dans le document joint et dans la limite de l'enveloppe allouée par Madame la Rectrice d'académie.

VOTE		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

2. Bilan auto évaluation Établissement.

Mme Faccenda rappelle que le Collège était engagé dans le processus d'évaluation pour l'année 2025/2026, évaluation qui accompagnera la réécriture du projet d'établissement qui arrive à son terme. Le rapport d'évaluation transmis aux évaluateurs externes avait été présenté lors du Conseil du 4 mai 2026. Le nouveau projet d'établissement prendra appui sur le projet académique à l'horizon 2030, que Mme Faccenda a présenté lors du Conseil d'Administration du 4 mai 2026.

Rappel de la démarche :

A-Diffusion questionnaires à l'ensemble de la communauté éducative avril 2026.

B-Temps de travail en commun mardi 7 avril et jeudi 9 avril autour des 4 domaines :

- **Domaine 1 : les apprentissages et parcours des élèves** (acquis scolaires, choix pédagogiques, personnalisation des parcours....)
- **Domaine 2 : la vie et le bien être de l'établissement, le climat scolaire** (climat scolaire et bien être à l'école, continuité, complémentarité des apprentissages, règles de vie, temps et espaces scolaires, inclusion scolaire et équité...)
- **Domaine 3 : les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement** (orientations de l'établissement, projet d'établissement et contrat d'objectifs, fonctionnement des instances, gestion des ressources humaines, management et développement professionnel des personnels...)
- **Domaine 4 : l'établissement dans son environnement institutionnel et son partenariat** (relations avec les autorités de rattachement, services déconcentrés, liens avec les autres établissements, alliance éducative avec les parents et co-éducation....)

Ont été dégagés pour chaque domaine (cf. rapport évaluation) :

- les points forts et réussites
- les points faibles ou à améliorer
- les objectifs et les actions à développer.

C-Synthèse et rapport transmis aux observateurs externes transmis le lundi 4 mai

D- Présentation en CA le lundi 4 mai

E- Visite des observateurs externes au Collège le jeudi 21 mai

G-Restitution par les observateurs mardi 30 juin de 14h à 15h : M.Le Magouarou/M.Tanguy

Bilan restitution présenté par M.Masson :

Introduction des évaluateurs externes : « *Très bel accueil ; Une équipe, des personnels et des élèves épanouis ; des équipes qui aiment leur métier ; réflexion et travail qui servira de support à la rédaction du nouveau projet d'établissement ; c'est vous les experts...* »

Domaine 1, les apprentissages et parcours des élèves :

- Développer la liaison collège-Lycée pour travailler sur les attendus en classe de seconde et créer une ouverture plus grande en termes de poursuite de parcours
- Développer davantage le lien avec les parents pour renforcer le parcours d'orientation des élèves dès la classe de 4^{ème} = faire intervenir les parents pour présenter leur métier et surtout leur parcours (**PPO à penser et à formaliser**, certains élèves de 3^{ème} se disent perdus)
- Formaliser les 4 parcours, ce qui permettrait une lisibilité de progression de la 6^{ème} à la 3^{ème}.
- Poursuivre l'inclusion mais accompagner les enseignants à la prise en charge de la diversité du public et notamment sur la motivation (éviter le décrochage) = formation en interne à solliciter auprès de l'EAFC.

- Harmoniser les pratiques en termes de quantité de travail personnel et d'exigence (les élèves expriment dans les questionnaires ne pas savoir s'organiser)
- Mettre en place des modules de formation numérique pour les élèves en début de 6^{ème}
- Renforcer le partage des pratiques entre enseignants du général et SEGPA pour trouver des stratégies pédagogiques adaptées

Domaine 2 : la vie et le bien être de l'établissement, le climat scolaire

- Travailler à la rédaction du RI avec les élèves pour qu'ils se l'approprient davantage
- Mieux accompagner les temps de travail personnel de l'élève (lien prescripteurs et accompagnateurs) – devoirs faits (plusieurs modalités !)
- Faire vivre le CVC en interrogeant les modalités d'accompagnement pédagogique
- Inscrire l'EMI comme priorité sur l'usage des réseaux sociaux qui impactent visiblement beaucoup de situations traitées en vie scolaire
- Organiser des temps de valorisation des travaux d'élèves pour les parents (s'appuyer sur ce qui se fait en CHAM)
- Structurer et formaliser un CESCE autour d'actions pensées (E F/G, rythmes, respect, usages des réseaux...)
- Formaliser le programme EVARS

Domaine 3 : les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement

- Poursuivre l'offre diversifiée favorisant l'ambition scolaire : quatre langues vivantes, une bilangue italien dès la 6e, le latin-grec dès la 5e, l'option LCE, ainsi que les parcours CHAM et CHAD. Cette richesse contribue à l'attractivité du collège et à l'engagement des élèves.
- Encourager le développement du fab lab, la mise en place de la web radio ainsi que les formations sur l'intelligence artificielle qui traduisent une volonté d'innovation et un accompagnement des élèves à l'usage numérique d'aujourd'hui.
- Poursuivre l'esprit du collectif qui permet d'accompagner collectivement et de trouver des réponses ensemble

Domaine 4 : l'établissement dans son environnement institutionnel et son partenariat

- Poursuivre la liaison écoles -collège
- Développer la liaison collège-Lycée
- Renforcer l'alliance éducative avec les familles
- Travail avec le Conservatoire-Projets pédagogiques CHAM et CHAD.

Mme Faccenda informe les membres du Conseil que le rapport complet des évaluateurs lui sera transmis au mois de septembre et que celui-ci sera présenté en Conseil d'Administration.

Mme Faccenda présente aux membres du Conseil quelques axes de travail pour l'année 2026/2027 :

- Réécriture du projet d'établissement en lien avec l'auto-évaluation et le projet académique
- Projet ERASMUS +
- Mise en œuvre de l'accompagnement à la scolarité des élèves (Devoirs faits, évaluations, DNB Blanc, devoirs communs, oraux blancs...)
- Temps de formation « Lutte contre le harcèlement scolaire » des personnels avec la cellule bien-être avant le 1^{er} janvier 2027
- Formalisation du protocole santé mentale à destination des élèves
- Écriture du Plan Avenir
- Écriture du programme EVARS
- Poursuite des projets pédagogiques dans le cadre de l'écriture des parcours des élèves

- Échange pédagogique avec l'Italie pour les élèves de bilingue italien
- Séjour pédagogique à Paris-Niveau 3ème projet Jean Cras.

D'autres projets sont en cours de réflexion et d'écriture par les équipes pour l'année 2026/2027.

3. Pass Culture-Adage

Le collège bénéficie depuis février 2026, de la seconde partie de l'enveloppe « Pass Culture part collective », qui correspond au 8/12e du budget voté au Parlement dans le cadre de la Loi de Finances 2026.

Dans la plupart des établissements, celle-ci n'a pas été consommée en intégralité. En septembre, les 4/12e restants seront débloqués, et la part non consommée qui apparaît actuellement sur Adage sera reportée sur la nouvelle enveloppe.

Entre septembre et décembre, il sera donc possible d'utiliser :

- l'éventuel reliquat de la première enveloppe, s'il reste des crédits non utilisés
- la seconde enveloppe 2026 ;

Point de vigilance : l'ensemble de ces crédits seront à utiliser entre septembre et décembre. Les crédits non consommés seront perdus au 31 décembre. Une nouvelle enveloppe sera ventilée en janvier 2027 (mais nous n'en connaissons pas le montant pour le moment, celui-ci dépendra du P.L.F 2027).

Sur l'année scolaire : 2887 euros alloués – 1583 euros consommés

- du 1/09/2025 au 31/12/2025 : 813 euros (736 consommés-reste 77 euros non réutilisable)
- du 1/01/2026 au 31/08/2026 : 2074 euros dont 847 euros consommés- solde prévisionnel 1227 euros.

19h21 : départ Erin Le Goff, représentante élève-nombre de votants : 17.

4. Campagne de vaccination HPV 2026- 2027

En collaboration avec l'ARS, la campagne de vaccination contre le **HPV** et le **méningocoque type ACWY** va être reconduite à partir de la rentrée 2026-2027 pour tous les élèves de 5ème et de 4ème.

L'organisation mise en place permet de réaliser le schéma vaccinal complet à deux doses contre le HPV et une dose contre le méningocoque type ACWY.

La vaccination est prévue sur 2 ans afin de solliciter moins souvent les équipes : 1ère dose en 5ème (contre le HPV et le méningocoque type ACWY) et 2ème dose en 4ème (contre le HPV). Elle débutera aux alentours de décembre 2026 - janvier 2027 selon l'instruction ministérielle à venir.

Ces informations ont été transmises aux responsables légaux concernés via pronote le 28 juin 2026.

Pour information, 12 élèves de 5ème ont bénéficié de cette vaccination au Collège en 2025/2026.

POINT II- Points financiers

1- Crédit spécifiques manuels scolaires-Année 2026

Monsieur Masson informe les membres du Conseil de la l'attribution au collège de la subvention de crédits spécifiques manuels scolaires de 2000 euros destinés à couvrir l'achat de manuels scolaires pour les classes de 5ème dans le cadre des nouveaux programmes.Ces crédits viennent compléter le reliquat de 1016,63 euros de la subvention 2025.

2-Crédits Fonds Sociaux et DBM pour info

Le Conseil d'Administration propose d'affecter la subvention de 1818 euros au fonds social collégien.

VOTE		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

3. Conventions Clic Eco

Licence 2026 - le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Établissement à signer le contrat de prise en charge de déchets souillés, aérosols, électroniques... auprès de CLICK ECO, pour un montant de 89.00€ (néobox aérosol) et 279.00€ (emballage souillés) (HT) prenant acte à partir du 01/05/2026-pour régularisation

VOTE		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

4. Convention d'intervention médiation équine

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Établissement à signer la convention avec Justine PETIT, afin de proposer des séances de médiation équine aux élèves du collège pour un montant de 120.00€ (TTC) par séance.

VOTE		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

5. Convention IGIENAIR

Contrat dégraissage hottes de cuisines et dépoussiérage VMC - le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Établissement à signer la contrat avec IGENAIR, pour un montant de 1611.74€ (TTC) prenant acte à partir du 01/06/2026 pour une durée de 12 mois, renouvelé par tacite reconduction pour des périodes successives de 36 mois et dans la limite de 3 reconductions.

VOTE		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

POINT III- Ressources humaines

1- Renouvellement contrats AED

Mme Faccenda informe les membres du Conseil de la diminution de la dotation de -0,25 passant de 4 à 3,75. Cette dotation a été transmise aux établissements le jeudi 25 juin 2026 ;

Année 2026/2027 :

- Andréa Jourden AED en CDI, comptabilisé dans la dotation : 100 %
- Margaux Toulemont , reconduction à 75 %
- En cours de recrutement : 2 postes à 75 % et 1 poste à 50 %

Mme Faccenda demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de procéder au recrutement des personnels de droit public : 5 postes pour une quotité de travail de 375 %.

VOTE		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

2- Contrat ASEN en CDI

Pour rappel :

La loi 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire et le décret n°2022-1140 du 9 août 2022 modifiant le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistantes et assistants d'éducation (AED) introduisent la possibilité, à compter du 1^{er} septembre 2022, pour un agent ayant exercé pendant six ans ces fonctions, de pouvoir bénéficier d'un contrat à durée indéterminée (CDI).

Ce dispositif permet désormais de proposer ou de poursuivre une relation contractuelle au-delà des six années d'engagement en CDD, dès lors que chacune des parties (AED et chef d'établissement) expriment expressément leur volonté.

Dans ce cadre, Madame Faccenda informe que Madame JOURDEN Andréa, AED affectée dans notre établissement, remplit les conditions d'éligibilité à un contrat à durée indéterminée à compter du 30 août 2025.

3-Demande de services civiques

Mme Faccenda indique aux membres du Conseil d'Administration que des demandes d'accueil de services civiques pour l'année 2026/2027 sont effectuées.

Le service civique au sein du Ministère de l'Education Nationale s'adresse à tous les jeunes de 18 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire de 8 mois environ.

Pour le Collège et en lien avec le Projet d'Établissement seront demandées les missions suivantes :

- Accompagner l'inclusion scolaire
- Contribuer à des actions et projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturel et du sport
- Contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire
- Contribuer à l'animation de la vie collégienne

Les volontaires au service civique sont également amenés à participer au Dispositif « Devoirs Faits » mais n'ont pas vocation à être assistants d'éducation.

Point IV-Travaux et équipements

1- Retour exercices PPMS et Incendie

Monsieur Masson présente :

- La rénovation du Plan Particuliers de Mise en Sécurité - Interrogation sur les procédures « s'échapper » à tester lors d'un exercice
- La mise à jour des plans de sécurité de l'établissement
- La maintenance des ascenseurs et monte-charge, les contrôles SSI et extincteurs
- Le Recyclage des Biodéchets pérennisé pour 2026-2027 (Marché Breizh Achat 01/2027)
- Les 3 exercices Incendie effectués durant l'année 2025/2026
- Les 3 exercices PPMS effectués durant l'année 2025/2026

2- Point sur les travaux et équipements :

Monsieur Masson présente le schéma des travaux soutenus par le Conseil départemental :

- **Evolution :**
 - Rénovation de 7 salles et le hall au 1^{er} étage : salles 112-114-115 livrées/durant l'été : salles 116-101-102-hall côté salle des personnels-entrée de septembre : salle 110 et salle AESH.
 - Porte d'entrée du collège : devis reçu pour réparation et changement prévus durant l'été 2026
 - Portes cuisines et portes de sortie côté CDI : travaux durant l'été.
 - Éclairage de l'entrée du collège, et rénovation salle du personnel et Changement de la colonne électrique : sur année 2027
 - Fenêtres (joint et limiteur d'ouverture) : Cet été -> Fenêtres à traiter
 - Fenêtre du bureau du chef de cuisine et déplacement chauffe eau dans le vestiaire du chef de cuisine, : Service bâtiment CD29 est venu constater
 - Barres de fermeture des portes d'accès au toit : Devis par l'entreprise CRENN
 - Rénovation salle du personnel : Plan Grand Projet 2027
- **Accordé et En attente** : Rénovation VMC 2nd étage, Changement des compresseurs des chambres froides négatives et positives, Self participatif, Porte musique et Lavabo SVT
- **En attente d'accord** : Rénovation CDI (NOUVEAU PLAN 40k€ avec Halls et salles)
- **Équipement** : Demande de 20 caméras pédagogiques/Prise en compte de la demande d'une valise baladodiffusion (avis favorable pour commission)/Dotation de 3 PC (stockés)/ 12 nouveaux IPAD et 15 nouveaux portables (classe mobile)

A 20h30, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Faccenda remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur implication, pour cette année passée ensemble et les invite à se diriger vers le buffet préparé par M.Marier et Mme Picard.

La Présidente du Conseil d'Administration

Mme FACCENDA



Le Secrétaire de séance

M.CORBIN

Brest, le 29 JUIN 2026

collège
Anna Marly

académie
Rennes

Éducation
nationale

La Principale

Téléphone
02 98 80 43 93

Télécopie
02 98 46 71 28

Mél.
Ce.0291661y
@ac-rennes.fr

8, rue Jules Lesvon
29200 Brest

Site internet
de l'académie de rennes
www.ac-rennes.fr

Objet : répartition IMP -Rentrée 2026

Dotation IMP 2026/2027 : 3,5 IMP

0,75 IMP : coordination CHAM

0,75 IMP : Coordination CHAD

0,75 IMP : coordination EPS

0,25 Divers

1 IMP Référent Harcèlement scolaire



Sujet : Dotation IMP 2026-2027 - COLLEGES

De : "ce.div2-29public@ac-rennes.fr" <ce.div2-29public@ac-rennes.fr>

Date : 04/06/2026, 15:07

Pour : Ce.0291661y@ac-rennes.fr

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements

Etablissement : CLG ANNA MARLY BREST

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous la dotation IMP attribuée à votre établissement pour l'année scolaire 2026-2027 :

IMP : 2.5

Cette enveloppe comprend les éventuelles IMP statutaires (EPS et/ou Technologie).

Une IMP supplémentaire est attribuée dans le cadre de la lutte contre le harcèlement scolaire :

IMP référent harcèlement : 1

Total IMP : 3.5

Pour rappel, la DGH initiale a été notifiée uniquement en HP et HSA. La dotation d'IMP vient donc en supplément de la DGH 2026.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,

--

Erwan GLOANNEC

Gestionnaire de moyens publics - Pôle moyens 2nd degré

Division de la vie des établissements et de la réussite des élèves

T 02 98 98 98 73

ce.div2-29public@ac-rennes.fr

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Finistère

1 Bd du Finistère CS 45033 - 29558 Quimper Cedex 9

www.ac-rennes.fr/dsden29

[Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Finistère](#)



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

VACCINATION AU COLLEGE : PROTEGER VOTRE ENFANT CONTRE LES INFECTIONS A PAPILLOMAVIRUS HUMAINS (HPV) ET LES MENINGITES

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la politique de promotion de la santé et de prévention à l'École, votre enfant peut bénéficier, au collège, de vaccinations gratuites contre certaines infections pouvant entraîner des maladies graves. Ces vaccinations sont proposées à tous les collégiens des classes de 5^e et de 4^e.

Quelles vaccinations sont proposées et pourquoi ?

Le programme de vaccination au collège propose deux vaccinations qui concernent, particulièrement, les enfants et adolescents âgés de 11 à 14 ans. Il s'agit de :

- **la vaccination contre les papillomavirus humains (HPV).** Ces virus sont très fréquents. Environ 80 % de la population y est exposée au cours de sa vie. Ils peuvent être à l'origine de maladies pouvant évoluer en cancer (notamment du col de l'utérus ou de la gorge). La vaccination permet de prévenir jusqu'à 90 % de ces infections.
 - o La vaccination complète nécessite 2 doses de vaccin espacées de 5 à 13 mois. Il est proposé d'administrer la première dose quand votre enfant sera en classe de 5^e et la 2^e dose lorsqu'il sera en classe de 4^e.
 - o Si votre enfant a déjà initié (1^{ère} dose) sa vaccination en ville, il pourra la compléter (2^e dose) au collège quel que soit le niveau de sa classe.
- **la vaccination contre les méningocoques ACWY.** Ces bactéries sont responsables de formes graves de méningite, pouvant entraîner des séquelles importantes, voire un décès. Les adolescents sont particulièrement concernés et le nombre de cas est en augmentation ces dernières années. La vaccination offre une protection efficace et durable.
 - o La vaccination nécessite une seule dose de vaccin contre les méningocoques ACWY. Elle peut être effectuée chez votre enfant, soit en classe de 5^e, soit en classe de 4^e.

Comment se déroulent les vaccinations ?

Les séances de vaccination sont organisées dans chaque collège à partir du mois de janvier :

- elles permettent de vérifier si votre enfant est à jour de l'ensemble de ses vaccinations ;
- les vaccinations sont **volontaires et entièrement gratuites** ;

- elles sont réalisées au collège par des **équipes de professionnels de santé coordonnées par des centres de vaccination** ;
- les deux vaccinations (contre les HPV et les méningocoques) peuvent être administrées lors d'une même séance de vaccination ;
- les vaccins utilisés sont sûrs et efficaces.

Comme pour tous les vaccins, des effets indésirables peuvent survenir. Ils sont le plus souvent bénins (par exemple : douleur au bras, fatigue passagère) et disparaissent rapidement.

Information et accompagnement :

Des informations seront communiquées par les équipes des collèges, à la rentrée pour les élèves de 5^e et de 4^e et leurs parents lors des réunions de rentrée. Les professionnels de santé de l'Éducation nationale (médecins et infirmiers) restent disponibles pour répondre à vos questions.

Vous pouvez également faire vacciner votre enfant par votre médecin traitant ou un autre professionnel de santé de ville habilité (infirmier, pharmacien, sage-femme). Dans ce cas, le vaccin est remboursé à 65% par l'Assurance maladie et les 35% restant peuvent être pris en charge par la complémentaire santé de votre enfant.

Pour que votre enfant puisse être vacciné au collège à la rentrée prochaine, il vous faudra :

- **signer l'autorisation parentale** qui vous sera remise en novembre (format papier ou dématérialisé). L'accord des deux parents est requis. **L'autorisation parentale de la vaccination contre les HPV sera valable pour les deux injections qui seront pratiquées, l'une en classe de 5^e et l'autre en classe de 4^e ;**
- **retourner le formulaire de l'autorisation parentale** avant les vacances de Noël (accord des deux parents requis) ;
- **fournir le carnet de santé** le jour de la vaccination (ou une copie). En cas de perte du carnet de santé, vous pourrez l'indiquer sur le formulaire d'autorisation parentale et confirmer que la vaccination n'a jamais été réalisée.

Pour en savoir plus :

- Le site du Ministère en charge de la santé
- Le site de ressources pédagogiques élaboré en collaboration avec les ministères en charge de la santé et de l'éducation nationale : **e-Bug**





**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Finistère

Quimper le 09/06/2026

La Rectrice
à

Madame la Cheffe d'établissement
COLLEGE ANNA MARLY
BREST
0291661Y

Division de la vie des établissements
et de la réussite des élèves

Affaire suivie par :

Jean-Philippe BUISSON

T 02 98 98 98.92

Marie-Françoise LE QUERRÉ

T 02 98 98 99 18

Ce.legalite29@ac-rennes.fr

1 boulevard du Finistère – CS45033
29558 QUIMPER Cedex 9

Objet : Crédits spécifiques manuels scolaires – Année 2026

Je vous informe de l'attribution à votre établissement de la subvention suivante au titre de l'année 2026 :

- **Crédits spécifiques manuels scolaires (Enseignement public du second degré) :**

2000 euros

Ces crédits sont destinés à couvrir **l'achat de manuels scolaires pour les classes de 5^{ème}**

Si votre établissement dispose de reliquats de la subvention « manuels 6e 2025 », ceux-ci devront être mobilisés en priorité pour l'achat des manuels de 5e, dans l'hypothèse où la subvention allouée à ce titre s'avérerait insuffisante.

Ces crédits délégués étant préalablement affectés au service AP code activité 13MS-, leur inscription budgétaire fera l'objet d'une décision budgétaire modificative pour information (type 2).

Il convient de communiquer à l'agent comptable tous les éléments relatifs à la présente notification sachant que ces crédits relèvent du programme 141 (Enseignement public du second degré) et doivent être suivis en comptabilité générale sur le compte 44113.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la rectrice et par délégation
La directrice académique empêchée,
Le secrétaire général de la direction des services départementaux
de l'éducation nationale

Le Secrétaire Général

Benoit MONNET



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Finistère

**DIVEREL Division de la Vie des Etablissements
et de la Réussite des Elèves**

Affaire suivie par :

Gaëlle KEROUREDAN

Adjoint à la cheffe de division

Marie-Françoise LE QUERRÉ

T 02 98 98 99 18

ce.legalite29@ac-rennes.fr

1 boulevard du Finistère

CS 45033

29558 QUIMPER Cedex 9

Quimper, 17/05/2026

La rectrice

à

Madame la Cheffe d'établissement

Monsieur le Chef d'établissement

CLG ANNA MARLY

BREST

0291661Y

Objet : Fonds sociaux 2026

Références : Circulaire n°2017-122 du 22-08-2017

J'ai l'honneur d'attribuer à votre établissement une avance de subvention au titre des fonds sociaux 2026 (programme 230 – vie de l'élève) de :

1 818 euros

La somme attribuée à votre établissement a été déterminée dans le cadre de la dotation départementale mise à ma disposition et au regard des critères suivants :

➤ Effectif de l'établissement auquel est ajouté un coefficient de pondération proportionnel au taux de bourse de chaque élève boursier.

➤ Reliquat du compte 441916 au compte financier 2024

➤ L'indice de positionnement social de l'établissement

➤ Les dépenses des années antérieures

J'attire votre attention sur la priorité qui devra être apportée à l'aide à la restauration scolaire pour les élèves des familles modestes.

Je vous prie de noter qu'en vertu du principe d'autonomie des établissements prévu par le code de l'Education, ces crédits n'étant pas préalablement affectés, il vous revient d'en saisir, pour l'utilisation et leur répartition, votre conseil d'administration, par deux votes distinctifs :

➤ Une délibération sur la répartition entre fonds social collégien et fonds social des cantines (acte non transmissible au contrôle de légalité).

➤ Une délibération sur la détermination des critères d'attribution des aides accordées, au titre des fonds sociaux, doit être également prise (acte non transmissible au contrôle de légalité).

Par ailleurs, la modification du budget de l'établissement se fera par une décision modificative budgétaire de niveau 2, ces crédits étant obligatoirement imputés au service VE.

En dépenses, les aides accordées feront l'objet de mandats émis par l'ordonnateur au service VE, code d'activité 16FS- (fonds social lycée et collégien) ou 16FSC (fonds social des cantines) et compte 6576 – aide sociale en faveur des élèves (GFC) ou compte 65761 – aide sociale en faveur des élèves financée par l'Etat (Op@le).

En recettes, les titres seront émis au compte 7411 – Subventions Ministère de l'éducation nationale (GFC) ou 74116 – Subventions MEN – Programme 230 « vie de l'élève » – autres dispositifs (Op@le).

Je vous rappelle que les fonds sociaux relevant du programme 230 (vie de l'élève) doivent être suivis en comptabilité générale au compte 44116– subventions programme 230 vie de l'élève et les avances sur subventions au compte 441916 – subventions programme 230 vie de l'élève.

Outre la saisine du conseil d'administration, je vous rappelle qu'il convient de communiquer à l'agent comptable tous les éléments relatifs à l'affectation définitive de ces ressources, ainsi qu'un exemplaire des décisions rendues exécutoires.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la rectrice et par délégation,
La directrice académique empêchée,
Le secrétaire général de la direction
des services départementaux de
l'Education nationale

Le Secrétaire Général

Benoit MONNET





ACADÉMIE DE RENNES

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat

Rennes le, 25 juin 2026

Division de la Vie des Etablissements
Bureau DIVE 4
Gestion des moyens hors enseignement
Affaire suivie par :
Lynda FOUGERES
T 02 23 21 74 22
co.dive4-rectorat@ac-rennes.fr

La Rectrice

à

Madame ou Monsieur Le Chef d'établissement
Collège Anna Marly
BREST

96, rue d'Antrain - CS 10503
35705 Rennes cedex 7

Objet : Emplois d'assistance éducative (AED) – Préparation de rentrée 2026
BOP 230 – Vie de l'élève

Références : AED_2026_0291661Y

Dans le cadre de la préparation de rentrée scolaire 2026, je vous adresse ci-après la dotation en emplois d'assistance éducative pour votre établissement.

Dotation AED* 2025-2026 (en ETP)	AED (dotation initiale)	4
	dont Classe Relais	
	auxquels s'ajoute : Assistant de prévention et sécurité	
	Dotation totale 2025-2026	4
	Dotation supplémentaire à titre exceptionnel	

Mesures 2026 : variation de -0,25 par rapport à l'année 2025-2026

Dotation AED* 2026-2027 (en ETP)	AED (dotation initiale)	3,75
	dont Classe Relais	
	auxquels s'ajoute : Assistant de prévention et sécurité	
	Dotation totale 2026-2027	3,75

*Y compris personnels en CDI le cas échéant.

La dotation initiale prend en compte notamment les caractéristiques de votre établissement (PCS, LP) et les effectifs constatés en 2025 d'externes, de demi-pensionnaires et d'internes.

Je vous rappelle que les dotations supplémentaires sont accordés pour une année scolaire. Leur reconduction sera réexaminée afin de prendre en compte les situations particulières des établissements au regard du barème académique de répartition des emplois ou leurs difficultés ponctuelles.

Pour rappel, conformément au code de l'Education, notamment les articles L.916-1 et L916-2 et au décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation, les projets de recrutement des personnels AED doivent être soumis chaque année à l'accord du conseil d'administration de l'établissement. Vous trouverez ci-joint un exemplaire de l'acte transmissible à votre CA.

Mon service reste à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire.

Pour La Rectrice
Et par délégation
Le Secrétaire général

signé
Tanguy CAVE

